

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Avocat, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 16 mars.

Le Sénat a terminé hier la discussion de la loi sur l'organisation municipale.

Le Sénat a voté tout cela avec enthousiasme. Les résistances de la droite, qui a obtenu rarement des modifications insignifiantes, ont seulement retardé le vote final de quelques jours.

La Chambre, elle, a expédié hier un morceau considérable de la loi sur l'enseignement primaire.

Après Mgr Freppel, M. Amagat a attaqué la commission au sujet de la composition du conseil départemental.

Après Mgr Freppel, M. Amagat a attaqué la commission au sujet de la composition du conseil départemental.

monstrueuse aux républicains, qui se piquent de quelque logique.

Le Sénat a voté tout cela avec enthousiasme. Les résistances de la droite, qui a obtenu rarement des modifications insignifiantes, ont seulement retardé le vote final de quelques jours.

La Chambre, elle, a expédié hier un morceau considérable de la loi sur l'enseignement primaire.

Après Mgr Freppel, M. Amagat a attaqué la commission au sujet de la composition du conseil départemental.

Après Mgr Freppel, M. Amagat a attaqué la commission au sujet de la composition du conseil départemental.

Après Mgr Freppel, M. Amagat a attaqué la commission au sujet de la composition du conseil départemental.

que-là, me faire part de son dessein d'ouvrir une enquête, qui ne paraît pas avoir abouti à des mesures efficaces.

En ce qui concerne la caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers, ces questions ne portent en aucune façon, comme on voudrait le faire accroire, ni 1° sur la reddition de comptes à laquelle vous avez droit aux termes de l'article 7 des statuts, et qui ne vous a jamais été refusée; ni 2° sur les informations que vous pourriez faire à cet égard et auxquelles l'administration de la caisse s'est toujours déclarée prête à répondre, sans avoir réussi toutefois à provoquer de votre part des demandes nettes et précises; ni 3° sur les modifications que vous désiriez voir introduire dans la gestion de l'établissement, et dont l'examen attentif vous a été formellement proposé, sous toute réserve du droit des parties intéressées.

La question qui nous divise, monsieur le ministre, est d'un ordre tout différent; la voici :

Vous prétendez transférer dans un bureau de la préfecture de Maine-et-Loire, pour un temps indéterminé, le siège d'un établissement ecclésiastique, lequel est et doit rester à l'évêché.

Vous prétendez faire administrer par un laïque, en dehors de l'évêque et sans aucune participation de l'autorité ecclésiastique, des biens qui proviennent de la libéralité des fidèles catholiques, et que ceux-ci entendent affecter aux besoins du culte et à l'entretien de ses ministres, ce qui en fait de vrais biens d'Eglise.

Vous prétendez livrer à ce laïque, sans que le chef du diocèse ait rien à y voir, le maniement des fonds provenant des cotisations volontaires du clergé, malgré les protestations publiques de tous les prêtres des trente-quatre cantons de l'Anjou.

Vous prétendez attribuer à ce laïque, d'ailleurs étranger au diocèse, le droit de décider quels sont les prêtres qui devront être admis à bénéficier de la pension de retraite, à quel chiffre pourront se monter les autres secours dont ils auraient besoin, et cela sans l'évêque et malgré lui.

Vous prétendez, en un mot, exclure l'évêque diocésain, pour un laps de temps non défini, de tout droit d'administration, de surveillance et de contrôle et un établissement ecclésiastique, contrairement au droit ca-

nonique et à la législation civile.

Voilà vos prétentions, monsieur le ministre. Vous voulez, sur un point grave et qui intéresse à la fois le clergé et les fabriques, faire passer entre les mains d'un secrétaire de préfecture l'administration de mon diocèse. Je manquerais à toutes les obligations de ma charge, je trahirais la confiance que les prêtres et les catholiques de l'Anjou ont placée dans leur évêque, si à de pareilles prétentions je n'opposais une résistance absolue.

En parlant des contre-circulaires adressées aux administrateurs de l'établissement, vous m'attribuez des écrits qui n'ont jamais eu d'existence que sous votre plume. Je devrais donc, avant de compléter ma réponse, attendre vos communications ultérieures pour savoir d'une manière nette et précise quelles sont les différentes pièces sur lesquelles porteraient vos griefs, où et quand elles auraient été publiées par moi.

En parlant des contre-circulaires adressées aux administrateurs de l'établissement, vous m'attribuez des écrits qui n'ont jamais eu d'existence que sous votre plume. Je devrais donc, avant de compléter ma réponse, attendre vos communications ultérieures pour savoir d'une manière nette et précise quelles sont les différentes pièces sur lesquelles porteraient vos griefs, où et quand elles auraient été publiées par moi.

Agrez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération

Ch. EMILE, Evêque d'Angers.

La politique scolaire DE LA RÉPUBLIQUE

On aurait pu croire que la loi radicale du 28 mars 1882 marquait le dernier terme de l'intolérance et de la haine religieuse, en matière d'enseignement primaire. Il n'en est rien. La Chambre française est en train de voter actuellement un projet de loi, élaboré par M. Paul Bert, qui renforce et aggrave d'une façon notable les dispositions déjà si oppressives de la loi de 1882.

instituteurs congréganistes sont exclus des écoles publiques, et pour cette œuvre de laïcisation du personnel enseignant, on fixe un délai de cinq ans seulement, au risque de bouleverser cet enseignement primaire qu'on prétend réorganiser.

On ne saurait imaginer une législation plus détestable à tous les points de vue. Le développement de l'instruction primaire nous paraît être le moindre souci de Paul Bert et de ses amis; ce que veulent au fond les républicains, c'est transformer les instituteurs en une légion d'aut-curés, selon le mot pittoresque de M. Thiers, et en faire autant d'agents politiques et électoraux.

On vent, comme ne se fait pas faute de l'avouer un organe républicain peu suspect, dresser en face du clergé catholique une sorte de clergé laïque. Le mot n'est pas de nous. Il est du Temps. Ce que sera ce clergé laïque, formé selon les idées de M. Paul Bert, il est facile de se l'imaginer. Il suffit de jeter un coup d'œil sur certains manuels scolaires.

La libre pensée et l'athéisme deviendront une religion nouvelle, dont l'instituteur sera l'apôtre et le propagateur. Il y aura bien quelques résistances à briser; on criera à l'oppression; mais, répond M. Paul Bert, c'est une "oppression féconde." Nous nous demandons ce que diraient les républicains et les libéraux de la nouvelle école s'il se trouvait un gouvernement catholique pour tenir ce langage et recourir à de semblables procédés!

Aux temps où l'on discutait l'article 7, un argument favori des partisans de la suppression de la liberté d'enseignement, c'est que l'enseignement des congrégations religieuses, à côté de l'enseignement officiel, créait dans le pays et dans l'Etat un dualisme dangereux. Selon une parole fameuse, il fallait conserver intacte l'âme de la France.

Tous ces dualismes, au reste, se ré-

sument dans la guerre odieuse et incessante, entreprise par une majorité de circonstance, contre le culte et les croyances des catholiques français, qui, eux, sont la vraie majorité. L'âme de la France! Personne ne nous fera croire sans doute qu'elle soit avec M. Paul Bert.

L'expérimentation à laquelle se livre aujourd'hui la troisième république est aussi insensée qu'impolitique. On veut donc en venir les sectaires de la gauche avec cette guerre sans trêve ni merci contre le catholicisme, cette intolérance, ce fanatisme anti-religieux qui revêt toutes les formes, même les moins avouables? Qu'ils prennent garde! La France est patiente, sans doute, mais cette patience n'est pas éternelle. Les républicains en ont déjà terriblement abusé. En continuant d'inquiéter gratuitement les consciences religieuses, de vexer dans leurs croyances les plus chères des millions de catholiques, les républicains amassent des mécontentements, des animosités et des haines légitimes, qui feront explosion tôt ou tard.

L'expulsion des princes

Nous lisons dans le Pays : Tout est en feu dans le gouvernement.

La royauté apparaît menaçante et le spectre blanc s'agit tout à coup.

Le gouvernement est désolé! Il voulait bien avoir l'air de savoir ce qui se passe, mais il ne s'attendait pas à semer une pareille épouvante.

A l'heure qu'il est, il voudrait prendre la direction de l'opinion, pour la calmer et la contenir.

L'opinion est comme affolée, et il sera bien malaisé au gouvernement d'éviter telle ou telle proposition violente qui sera déposée sur le bureau de la Chambre des députés.

Car nous croyons, nous, à l'expulsion prochaine des princes, quels qu'ils soient.

La République en a peur, et a raison d'en avoir peur.

Elle sent très bien qu'elle est en sûreté que tant que personne ne se lèvera contre elle, et qu'elle est perdue aussitôt qu'un prétendant, fort de ses droits et surtout de ses devoirs, saura, par une ferme attitude, grouper autour de lui tous les écarts, toutes les désillusions, toutes les vengeances.

Sans que personne y touche, ce jour-là, la République tombera d'elle-même comme un château de cartes.

Ses meilleurs amis doutent d'elle. Et l'heure de la revanche conservatrice va sonner enfin!

Ces bruits d'expulsion des princes sonnent agréablement à notre oreille.

Tant qu'on les garde, confondus dans la foule, mêlés aux innocents qui passent, aux étrangers qui circulent, c'est qu'ils ne font rien de bon, rien d'utile, c'est qu'ils ne font pas leur devoir envers la France qui les implore.

Mais, du moment que la République tressaille, les regards de travers

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 9 Avril 1884—No 17

LE DRAME

CHAMPS ÉLYSÉES

—Philibert Rambaud, oui Monsieur. Je vais vous exhiber mes papiers. Mon histoire est touchante. Né dans l'opulence, je manifestai dès ma plus tendre enfance...

—Tais-toi donc, Philibert! répliqua le faux John avec une feinte gaieté Monsieur sait bien que je ne suis ton domestique que pour rire. Mon associé est légèrement abruti, comme vous voyez. Excusez-le. Il a éprouvé tant de malheurs!

cette époque guerrière et politique, ils faisaient la pluie et le beau temps.

Toutefois, la race des Rambaud demeura florissante. Elle se fixa à Lyon, où mon noble ami exerçait le négoce en grand. Que vous dirai-je?... Le vent de l'adversité souffla, fit naufrager quatorze navires chargés de marchandises d'un prix inestimable...

—Buvons! interrompit Philibert. M. Lavernède n'écoutait plus. Il contemplait fixement cet homme plongé dans l'abjection, ivre, et qui était le père de Julien.

Il était tenté de lui tendre la main à cause de son fils, et de le retirer de cette vie infâme où l'ivrognerie l'avait enchaîné.

Mais était-ce possible? Ne risquait-on pas de corrompre et de perdre deux âmes au lieu d'une en rapprochant un fils d'un tel père?

—Qui me conseillera? qui me guidera? pensa M. Lavernède. O mon Dieu, inspirez-moi!

Puis il eut l'idée de tenter une épreuve, d'agir selon qu'il allait découvrir ou non dans ce père quelques vestiges de sentiment subsistant encore au plus profond de ce cœur dégradé.

—Monsieur Philibert Rambaud, dit-il en se penchant vers l'ivrogne, au moment de votre ruine est-ce que vous n'aviez pas une famille?

Elle m'a tourné le dos, comme de juste.

—Comme de juste! appuya Goffin. Sans moi, ce brave Philibert était perdu.

—Alors, M. Philibert Rambaud, votre famille vous a abandonné?

—Totalemment abandonné, Monsieur!

C'était là un odieux mensonge. M. Lavernède le savait, et l'épreuve qu'il venait de tenter lui parut suffisante.

—Non certes, pensa-t-il, je ne ramènerai pas son fils à cet homme qui renie sa famille, qui la calomnie, qui ne s'est jamais inquiété de savoir si sa pauvre femme est morte ou vivante.

Pendant ce temps, le faux valet continuait l'apologie de son faux maître.

On devinait que c'était là une histoire étudiée d'avance, où la vérité se mêlait adroitement au mensonge pour apitoyer les cœurs sensibles.

Quant à sa propre histoire, Goffin n'en souffla mot, ayant probablement ses raisons pour ne pas appeler l'attention sur son passé trop ténébreux.

—Vous voyez, Monsieur, termina-t-il, qu'il n'y a absolument rien de fâcheux à dire sur notre compte. J'espère donc que votre rapport à la Préfecture...

—Quel rapport? interrompit le visiteur.

—Pardou, Monsieur...mais votre

assurance, vos questions...j'ai parfaitement compris que vous êtes...de la police.

—Eh! pas du tout! s'écria M. Lavernède. Un éclair de fureur brilla dans les yeux du faux valet.

—Alors, reprit-il d'un ton menaçant, vous avez eu l'intention de nous faire poser, tout bonnement?

—Calme-toi! dit l'illustre Francastor en essayant de se lever. Monsieur est un amateur. Il m'amuse, moi. J'aime sa compagnie.

—Je suis venu voir vos chiens, ajouta M. Lavernède, qui sentit la nécessité d'invoquer un prétexte. Si je vous ai fait perdre votre temps, je suis prêt à vous dédommager.

Les traits de John s'adoucirent. —C'est une séance particulière, dit-il, très-bien?

Et d'un coup de fouet retentissant il réveilla ses élèves, qui se mirent à courir çà et là.

Puis une plainte déchirante se fit entendre.

—C'est Flora, dit l'illustre Francastor en s'efforçant de dissimuler son ivresse. Elle s'ennuie. Elle est dans la chambre des victimes, John, explique au Monsieur que quelque-

fois... —Nous sommes obligés de sévir, continua John. A vos ordres, Monsieur! Vous allez connaître le meilleur moyen de dresser les chiens.

Il ouvrit une sorte d'armoire au

niveau du sol, d'où sortit une chienne griffonne, maigre, exténuée, et qui paraissait plutôt ramper que marcher, tellement elle se faisait petite et humble de peur d'être châtiée.

—Bonjour, Flora, dit M. Francastor avec un sourire hébété. Explique, John!

—C'est bien simple, reprit John. Mademoiselle Flora, ici présente, refusait obstinément de faire l'exercice de la boule, son triomphe. Pour la punir, nous l'avons enfermée quarante-huit heures dans la chambre des victimes, sans boire ni manger.

Elle y est entrée indocile, elle en sort souple comme un gant. Vous allez voir ça.

Il dressa deux planches, y plaça une grosse boule, et mit la chienne dessus.

D'abord, elle faillit perdre l'équilibre, car la faim lui enlevait ses forces, et à la suite d'un long séjour dans l'obscurité ses yeux y voyaient à peine.

Mais la crainte de retourner dans son affreux cachot la soutint, et, malgré le tremblement convulsif de tous ses membres, elle vint à bout d'accomplir sa tâche.

—Assez! assez! dit M. Lavernède, que ces exercices martyrisants révoltait et qui ne songeait qu'à s'en aller. Tenez, voilà de quoi régaler cette pauvre bête.

Il donna un louis au faux John. Celui-ci le prit, puis s'inclinant :

—Une séance particulière, dit-il. c'est soixante-deux francs cinquante centimes, prix réduit, bon marché sans exemple, sans précédent.

M. Lavernède ne fit aucune observation, et paya.

—Monsieur, dit l'illustre Francastor qui le reconduisit, en chancelant, j'ai bien l'honneur... Soyez convaincu que je suis à jamais... votre dévoué! Mais n'est-ce pas que j'ai un bon domestique?

Rouge de confusion et de dégoût, M. Lavernède s'échappa et se mit à marcher à grands pas, en secouant son front comme pour en chasser les fantômes d'un mauvais rêve.

—Je ne dirai rien à Julien, pensa-t-il. Cet homme n'est pas digne de le revoir...cet homme n'est plus un père, il a trop profané ce titre sacré.

IX

Ta soif nous perdra dit Sébastien Goffin à Philibert Rambaud.

Cette prédiction ne tarda pas à se réaliser, sauf que la complète décadence des deux associés fut causée par l'un autant que par l'autre, car si l'ivrognerie de Philibert le plongea dans un engourdissement fatal à ses intérêts, la violence et la méchanceté de Goffin, son manque absolu de probité, ses mauvais traitements envers ses élèves, contribuèrent aussi beaucoup à ruiner la problématique industrie des montreurs de chiens.

(A suivre)

Sandwich, le 7 avril 1884.

Nous avons été témoins, le 26 mars dernier, d'une belle et touchante cérémonie qui a eu lieu dans la chapelle du couvent de Windsor. Voici à quelle occasion.

Dans le cours du mois de novembre dernier, Mgr Walsh, évêque de London, voulant donner un témoignage de sa haute estime au Dr C. E. Casgrain, qui depuis plus de trente ans a rendu de nombreux et importants services à l'Eglise dans son diocèse, est venu, accompagné du Père Wagner, curé de Windsor, le prier d'accepter le titre de chevalier du Saint-Sépulchre, qu'il se proposait de demander pour lui. Le Dr Casgrain, qui était loin de s'attendre à cette distinction, voulut, tout en témoignant sa gratitude à Monseigneur, récusé cette dignité, parce que, disait-il, il y avait dans ce diocèse beaucoup d'autres personnes plus dignes que lui de porter ce titre; mais Sa Grandeur, secondé par le Père Wagner, réitéra ces instances d'une manière si pressante que le Docteur crut devoir céder devant leurs sollicitations. Les diplômes de Chevalier du Saint-Sépulchre ont été remis cette semaine au Père Wagner, avec les pouvoirs de conférer les titres de l'ordre au nouveau dignitaire.

La cérémonie de l'investiture a eu lieu comme nous l'avons dit, dans la chapelle du Pensionnat de Windsor, en présence d'un bon nombre d'amis, des Religieuses et des élèves de la Communauté.

Le Sanctuaire avait revêtu pour la circonstance sa plus riche parure. L'autel brillamment illuminé, était décoré avec ce goût parfait qu'on ne voit guère que dans les communautés religieuses. Le Père Wagner a expliqué en quelques mots le motif de cette réunion, et a fait avec un tact et une délicatesse dont il a le secret l'éloge du nouveau récipiendaire. Il a pris pour texte ces paroles de l'apôtre Saint-Paul.

Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : l'honneur à qui l'honneur est dû, Rom. XIII V. 7.

Après avoir commenté ce texte de l'apôtre, le prédicateur a fait voir quelle admirable hiérarchie Dieu a établie parmi tous les êtres de la création; quel respect l'Eglise commande pour tous ceux qui dans le monde sont constitués en dignité et comment l'Eglise elle-même est le modèle le plus parfait de la hiérarchie sociale.

Puis il a ajouté: nous sommes assemblés aujourd'hui dans le but de rendre honneur à quelqu'un qui vraiment mérite d'être honoré, et l'honneur qui va lui être conféré n'est rien moins que la dignité de Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulchre. Il y a quelques mois notre Excellent Evêque a reçu une lettre du Représentant en Canada du grand-maître de cet ordre, ancien et illustre, le Patriarche de Jérusalem, lui demandant de désigner dans son diocèse une personne digne, au-dessus de tout autre, de cette haute distinction. Sa Grandeur, après un sérieux examen, est venue à la conclusion que cette personne était le Docteur T. E. Casgrain, de Windsor.

Dès qu'il se fut décidé, Sa Grandeur a pris la peine de faire le trajet de London à Windsor, et d'avoir une entrevue personnelle avec le Docteur. J'étais présent à cette entrevue, et si déjà auparavant, j'avais une haute opinion des mérites du Docteur comme bon chrétien, cette entrevue a dix fois redoublé mon estime pour lui; car j'ai pu constater alors que son humilité est plus grande que toutes ses autres vertus. Cet honorable Monsieur me permettra de vous dire, ce que je puis répéter à tout le monde, que ce n'a été qu'après les plus pressantes sollicitations de Sa Grandeur, jointes aux miennes, qu'il a consenti à accepter la haute distinction qui lui était offerte.

Parmi les divers ordres de Chevalerie de l'Eglise catholique, l'ordre du Saint-Sépulchre est l'un des plus anciens; de fait il est tellement ancien, que son origine se perd dans la nuit des temps; son principal objet, dans les âges passés, était la défense des saints lieux et particulièrement du Saint-Sépulchre. Il n'y avait que les personnes du caractère moral le mieux éprouvé, doués de vertus les plus solides et de la plus haute position sociale, qui fussent jugées dignes de cette honorable distinction. Les conditions exigées dans ces derniers temps par les statuts Pontificaux pour l'investiture des titres et de la croix de l'ordre de Saint-Sépulchre sont:

1o Professions et pratique de la religion catholique, jointe à une conduite honorable et irrépréhensible. Je suis convaincu que personne ne dira que la loi du récipiendaire, ici présent devant vous, ne répond pas à cette condition.

2o Noblesse de naissance, ou au moins position sociale telle qu'on puisse vivre, More Nobilitum. Quant à la première partie de cette

condition, il est bien connu de nous tous que le récipiendaire descend des plus anciennes et des plus pures familles, de ces nobles et vaillants héros qui les premiers ont arboré le drapeau de la foi sur les bords de notre majestueux St-Laurent. En ce qui regarde la position sociale du Dr Casgrain, il est certain qu'aucun autre lui est supérieure en ce comté, et que, s'il l'eût voulu, il aurait pu y joindre les honneurs civils et politiques.

3o Importance de mérites personnels, par des services rendus à la religion.

Quant aux mérites personnels du Docteur, ils sont au-dessus de tout éloge. Pour ne mentionner que la manière si chrétienne avec laquelle il a élevé ses enfants, il suffit de dire qu'un de ses fils est un des professeurs distingués de la plus grande Université catholique de ce pays, qu'un autre est un excellent médecin catholique, qui marche sur les traces de son père; qu'un troisième est un jeune avocat plein d'avenir et que tous ses enfants sont des catholiques exemplaires. Quant aux services rendus à la religion, on peut dire que dans toutes nos œuvres catholiques ou de charité, le nom du Docteur brille toujours au premier rang. En sa qualité de membre du bureau d'éducation, il a rendu depuis plusieurs années d'incalculables services. Comme médecin catholique, combien de petits enfants seraient morts sans baptême, s'ils ne leur avaient ouvert les portes du ciel, en leur administrant ce sacrement, dans le cas de nécessité. Qui peut dire l'influence cachée, mais puissante, qu'a exercé sur ses concitoyens la vie exemplaire d'un homme de la position sociale de l'éminent médecin. Toute chose ainsi pesée et considérée, Mgr notre évêque n'a-t-il pas été juste dans le choix qu'il a fait du Dr Casgrain pour la haute distinction qui va lui être conférée.

A la suite de ce discours, le Père Wagner a lu une traduction du diplôme rédigé en latin et l'a remis au récipiendaire en lui adressant des paroles de félicitations. Permettez-moi maintenant, M. le Chevalier, Chs. Eusebe Casgrain, de vous présenter, au nom du Patriarche de Jérusalem, ce diplôme qui vous confère l'ordre illustre de chevalier du St-Sépulchre. Je vous félicite sincèrement et j'espère que vous vivrez encore longtemps pour porter cette décoration si bien méritée. La cérémonie s'est terminée par un salut du Saint-Sacrement, chanté en musique par les élèves.

L'assistance s'est rendue ensuite dans la salle de réception du Pensionnat, où une séance avait été préparée en l'honneur du Dr Casgrain, qui a toujours été le médecin de la maison depuis son établissement. Plusieurs morceaux de musique ont été joués avec une grande perfection par les élèves qui, grâce à l'habile direction qu'elles reçoivent, comptent parmi les meilleures musiciennes de nos maisons d'éducation.

Après quelques morceaux de chant fort bien exécutés, une toute petite élève, Mlle Anne Williams est venue faire un charmant petit discours en français de félicitations au nouveau Chevalier, en lui présentant une magnifique corbeille de fleurs naturelles. Le Docteur y a répondu par quelques paroles émus et a témoigné sa vive reconnaissance à Mgr l'Evêque de London et au Curé Wagner, qui avaient daigné jeter les yeux sur lui pour la distinction exceptionnelle dont il était l'objet. Il a remercié ensuite la Communauté qui avait eu la pensée de lui faire cette réception et il a terminé en disant que si les bonnes religieuses comptaient un grand nombre d'amis dans cette partie du pays, il croyait pouvoir affirmer qu'elles n'en avaient pas de plus dévoués que lui et les siens, et qui prenaient plus d'intérêt aux élèves qu'elles dirigent.

Le maire de Windsor, M. Cleary, a ensuite pris la parole, et, dans une chaleureuse allocution, il a félicité le nouveau Chevalier au nom de la ville, et l'a assuré que tous les citoyens, quelles que soient l'origine et la croyance auxquelles ils appartiennent, se réjouissent avec lui de l'honneur si bien mérité qu'il venait de recevoir.

Plusieurs parents et amis, au nombre desquels se trouvait votre humble serviteur, ont été invités à prendre part à un excellent dîner qui avait été préparé pour l'occasion à la résidence du Docteur Casgrain.

Nous ne terminerons pas cette correspondance sans faire une observation, par plusieurs personnes: c'est que la distinction que vient de recevoir le Dr Casgrain n'a pas seulement la portée d'un honneur personnel, mais qu'elle rayonne sur tous les Canadiens-français de nos endroits, et qu'elle contribue, en attirant sur eux l'attention, à augmenter l'influence qui leur est nécessaire pour faire valoir leurs droits.

HTE GIRARDOT.

et les menaces, c'est que ça va bien, ou plutôt que ça commence à bien aller.

Allons, tant mieux! Et il était temps qu'à ce point de vue il y eût du nouveau.

PAUL DE CASSAGNAC.

SOMMAIRE

France. La lettre de Mgr Proppel. La politique scolaire. L'expulsion des princes. FÉLIX-LECLERC.—Le Drame des Champs Elysées. Le sens du débat. Echos de la Capitale. Législature provinciale. Correspondance d'Ontario. Résumé des dépêches. Toutes nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Avis public.—Isaac Bernard. Nouvelle montre-boussole lumineuse.—Jean-Baptiste Berger. Chemin de fer du Grand-Tronc.—J. Hickson, C. B. Lancelot, Montréal. Compagnie d'Assurance l'Union Commercial. Déménagement.—J. C. Paterson. Nos pianos et harmoniums.—Bernard et Allaire La Banque Nationale.—P. Lafrance. Bazar de S. Jean-Baptiste de Québec. Bazar annuel.—Louis Lessard. Société de Construction Permanente de Québec.—F. Gourdeau.

CANADA

QUEBEC 9 AVRIL 1884

Le sens du débat

Le débat s'est relevé à la séance d'hier. On a discuté les résolutions de M. Mercier sur leur mérite. Ce qui ressort des discours de la droite, c'est que le parti conservateur dans l'Assemblée Législative est certainement ami de l'autonomie provinciale, mais n'est pas prêt à emboîter le pas derrière les chefs du parti libéral et les autonomistes par tactique, pour dénoncer avec eux les chefs du parti conservateur à Ottawa. On a entendu les uns après les autres MM. Taillon, Lynch, Nantel, Marion, Desjardins, Asselin et plusieurs autres, déclarer qu'ils n'étaient pas disposés à voter un blâme à l'adresse du gouvernement fédéral. L'affirmation qui a reparu le plus souvent, c'est qu'il y a eu en quelques circonstances certains empiétements, certains excès de juridiction de la part du pouvoir fédéral, mais qu'on ne saurait soutenir qu'il y a eu un système suivi de centralisation, une conspiration organisée pour nous ravir nos libertés provinciales. Nous croyons que la droite a adopté la vraie position, la seule logique, la seule qui fût digne du parti conservateur, et nous l'en félicitons chaleureusement.

M. Marion, député de l'Assomption, a accentué cette note dans un discours excellent qui lui a valu les félicitations de tous ses collègues, et qui est certainement un des plus forts de la discussion. M. Desjardins est venu ensuite et a développé cette thèse avec une éloquence, une vigueur d'argumentation, et une puissance de persuasion qui font de son discours un des meilleurs qu'il ait jamais prononcés. La droite l'a chaleureusement applaudi lorsqu'il a vengé les chefs du parti conservateur des accusations qu'on porte contre eux, lorsqu'en termes énergiques il a protesté de sa confiance en Sir John Macdonald, et déclaré que ce serait un acte d'injustice et d'ingratitude politique que de jeter à la figure de notre vieil allié de trente ans l'insulte d'un vote de censure. Et lorsque le député de Montmorency a dit qu'il fallait se défier des mouvements qui viennent de l'extérieur, lorsqu'il s'est écrié: soyons clairvoyants, mais ne soyons pas dupes, ne faisons pas le jeu de nos adversaires, les applaudissements qui ont couvert ses paroles ont prouvé qu'il était en ce moment l'interprète fidèle des députés conservateurs dans l'Assemblée Provinciale.

Ce discours, celui de M. Marion, la manière dont la droite les a accueillis, et le vote qu'elle a donné ont une portée particulière dans les circonstances. Toute la discussion a

démontré que le parti conservateur n'entend pas s'en laisser imposer par les déclamations de gens qui veulent exploiter le sentiment provincial en vue d'intérêts qu'on aperçoit aisément. La Chambre a compris le jeu, elle n'a pas voulu jouer, et les chefs du mouvement en sont pour leurs frais de diplomatie.

ECHOS DE LA CAPITALE

Le ministre de la marine et des pêcheries a présenté un bill pour séparer le département des pêcheries de celui de la marine. Ce changement entraînera la nomination d'un député ministre des pêcheries.

Les trois arbitres nommés pour la réclamation de \$800 000 faits par les constructeurs de la section B, sur le Pacifique, ont accordé dit-on, \$315 000.

Sir John propose en amendement à la clause de l'acte concernant l'indépendance du parlement que les officiers de milice qui reçoivent annuellement \$20 pour avoir soin des armes, ne violent pas cet acte.

M. Landry dit qu'il a reçu une lettre l'informant qu'il aurait à payer \$500 ou \$600 pour avoir siégé illégalement en chambre après avoir reçu quelque sols comme officier de milice.

Il en a bien ri, mais, pour prévenir toute tentative de chantage, il trouve que l'amendement est très utile.

Le crédit de \$300 000 pour les arpentages du Nord-Ouest soulève une assez vive discussion.

Le rapport du ministre des chemins de fer est produit en chambre. On s'y plaint de la lenteur qu'apportent les compagnies à faire leurs rapports.

Pendant l'année 1882-83, 1275 milles de chemins de fer ont été construits, faisant un total de 8 805 1/2 milles ouverts au trafic; dans une couple d'années il y en aura 11 400. Le fret transporté a été de 13 266-255 tonneaux donnant un revenu de \$21 320 208.

Le nombre de passagers s'élève à 9 579 948, donnant un revenu de \$11-924 377.

Le total des recettes est donc de \$33 244 795, soit une augmentation de \$4 216 796 sur l'année précédente.

Sir Charles Tupper a donné avis lundi dernier qu'il présentera aujourd'hui, mercredi, les résolutions concernant le subsidé aux différents chemins de fer des Provinces. Voici ce qui a rapport au chemin de fer du Nord:

Le subsidé est inscrit sur la liste générale et ne sera pas traité séparément des autres subsidés.

Un subsidé de \$12 000 par mille, en tout \$1 440 000, est accordé à la province pour le remboursement du prix de construction du chemin de fer de Montréal à Ottawa. Le subsidé pour le chemin de Québec à Montréal est divisé en deux; \$6 000 par mille vont au trésor, ce qui fait \$954 000 pour 159 milles.

Les autres \$6 000 sont pour la construction d'une ligne de la jonction St-Martin à Québec.

Cette ligne sera une prolongation du Pacifique et devra être approuvée par le Gouverneur Général en Conseil.

La mise en nomination des candidats pour le comté de Nicolet a lieu aujourd'hui à Bécancour.

Les candidats sont MM. Archambault, Gaudet et J. B. L. Houllé.

Législature provinciale

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 4 avril 1884.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine, interpellation, ordres du gouvernement, etc, on reprend le débat sur les résolutions de M. Mercier.

M. LEMIEUX dit que la question est de savoir si les résolutions du chef de l'opposition sont justes et répondent au sentiment populaire. Il cite l'Événement qui dénonce les tendances centralisatrices du gouvernement fédéral. Il n'aurait pas dû y avoir de discussion sur cette question. L'autonomie, c'est le droit d'un peuple de se gouverner lui-même

d'après ses lois. Lorsqu'on veut restreindre ce droit, le peuple se révolte. Les hommes qui ont travaillé à l'œuvre de la confédération, croyaient sans doute que cette constitution nouvelle allait sauvegarder les droits de la province de Québec. Il fait l'éloge de Sir George Cartier, qui était un bon canadien et voulait la grandeur de sa race. Mais il y a eu aussi des hommes qui à cette époque ont jeté un cri d'alarme. Il cite le discours de Jean-Baptiste-Eric Dorion. L'orateur dit qu'il va parler surtout de la question des licences. Il fait la revue des incidents qui ont marqué cette question, les jugements du conseil privé dans les causes de Russell et de Hodge. La loi fédérale nous fait perdre un revenu considérable.

Le député de Lévis a fait appel aux sentiments patriotiques de la Chambre.

M. TURCOTTE déclare qu'il n'appartient à aucun parti politique. Il est un indiscipliné. Ses votes prouvent qu'on peut-être indépendant des partis. Le député des Trois-Rivières veut protester contre les empiétements du gouvernement fédéral. Il est temps de protester, de se joindre aux autres provinces qui s'élèvent contre les tendances centralisatrices. Il ne s'agit pas d'attaquer tel parti plutôt que tel autre dans le parlement d'Ottawa. Il s'agit de donner un avertissement aux centralisateurs, quels qu'ils soient, libéraux ou conservateurs.

Il cite les paroles de Sir John Macdonald en 1884, paroles qui dénotent ses tendances centralisatrices.

M. MARION dit que, s'il faut être vigilant, il ne faut pas être alarmiste. Il n'est pas convaincu qu'il y ait un système de centralisation. Il ne faut pas prendre pour des empiétements des erreurs et des divergences d'interprétation. Parce que certaines clauses de notre Acte constitutif ne sont pas claires, il ne s'ensuit pas que le pouvoir central veuille systématiquement empiéter.

L'acte des licences fédéral établit une liaison trop étroite et trop directe entre les officiers fédéraux et les municipalités locales. Le correspondant de la Patrie disait, l'année dernière, que les circonstances imposaient à Sir John l'obligation de faire adopter une loi de licences. Le gouvernement fédéral et la chambre des communes ont sagement agi en refusant la loi des licences au Conseil privé. M. Marion votera contre les résolutions, quoiqu'il soit ami de l'autonomie des provinces.

M. CAMERON appuie les résolutions de M. Mercier.

APRÈS SIX HEURES

M. DESJARDINS dit qu'à la lecture des résolutions de M. Mercier, il a éprouvé un désappointement en constatant que la rédaction de ces résolutions rendait impossible le concours de toute la Chambre. Les termes des résolutions, le discours et les attaques de M. Mercier, la tactique de l'opposition, forcent l'orateur à descendre sur le terrain de la discussion de parti.

Il est en faveur des droits des provinces, comme son parti. Il est bon que cette question soit discutée. Si nous jugeons impartialement les événements qui se sont accomplis depuis 1867, nous ne sommes pas justifiables de prononcer une censure contre le parlement et le gouvernement fédéral. Depuis 1867, on ne peut prouver qu'il y ait eu volontairement un système de centralisation. Il y a une grande différence entre certaines tendances centralisatrices et le système de centralisation dont on accuse le parlement fédéral. Il n'y a aucun danger pour notre autonomie provinciale.

Il peut arriver qu'à l'insu de nos amis les plus dévoués, il ait pu se glisser quelques lois d'empiétement; il y en a eu aussi dans les législatures locales. Sir Hector Langevin, le chef du parti conservateur français à Ottawa, et un véritable ami de la province, disait dans le comité des chemins de fer, il y a deux ans, qu'il serait désirable qu'il y eût à Ottawa un représentant spécial de chaque province pour veiller à ce que, dans la hâte des affaires et de la législation, il ne se glisse pas des empiétements que tout le monde regretterait. Certes, ce n'était pas là le langage d'un centralisateur. Nous n'avons pas raison d'accuser le gouvernement fédéral. On ne peut prouver qu'il ait l'intention de centraliser. L'honorable chef de l'opposition aurait mieux fait de préciser ses accusations dans ses résolutions.

Il est vrai que M. Mercier a un peu précisé dans son discours. L'orateur parle de notre constitution fédérale et en étudie les principes. Il cite le cas de 1872, lorsque Sir George Cartier s'opposa à ce que le parlement fédéral abrogeât la loi des écoles du Nouveau Brunswick, précisément parce qu'il ne voulait pas toucher à l'autonomie des provinces. Le député de Montmorency parle ensuite du désaveu des lois de chemins de fer de Manitoba; il approuve ce désaveu parce qu'il était fait dans le meilleur intérêt du pays. L'orateur passe à la question des

licences. Il approuve la position prise par le gouvernement fédéral durant la session actuelle. C'est un comité du parlement fédéral qui, après un long travail et de nombreuses discussions, a élaboré cette loi. Ce n'est pas le gouvernement qui l'a rédigée. Sir John a dit en Chambre qu'il a toujours cru que les licences sont du ressort du parlement fédéral. Et cependant, contre son opinion, par respect pour l'autonomie des provinces, durant seize ans il n'a jamais agité la question. Eh bien! Sir John mérite d'être félicité pour cela. Maintenant quant à ce qui s'est fait à Ottawa cette année au sujet des licences, M. Desjardins l'approuve absolument. Sir Hector Langevin, le chef dévoué de la province de Québec, a pris la vraie position, en proposant de référer la loi au Conseil Privé. C'est là que doit venir l'interprétation définitive. La position de Sir Hector Langevin du gouvernement et du Parlement fédéral était la seule logique, la seule légitime, et M. Desjardins aurait voté avec la majorité sans hésiter un instant.

Il y a encore un autre reproche que l'hon. chef de l'opposition a fait au gouvernement fédéral: c'est le projet de loi électorale. L'honorable chef de l'opposition est-il sérieux en reprochant au gouvernement fédéral de régler la franchise électorale pour ses propres élections? On ne saurait soutenir une telle prétention. On peut discuter les détails du projet de loi, mais le projet lui-même est certainement de la juridiction du parlement fédéral. Sur toutes ces questions, il est impossible pour les membres de cette Chambre de condamner le gouvernement fédéral.

Prenez garde d'être dupe de certains mouvements qui se font en dehors de la province de Québec. Soyons clairvoyants, mais ne nous laissons pas duper. On nous demande d'imiter Ontario. Nous devons nous défier de ce qui vient du gouvernement d'Ontario qui semble vouloir faire du capital politique avec cette question d'autonomie.

Le discours du chef de l'opposition a été remarquable par ses attaques contre Sir John Macdonald. Eh bien! s'il y a un homme qui a été l'ami du peuple de la province de Québec, c'a été Sir John Macdonald. Depuis trente ans, il a été notre allié constant et fidèle. L'on parle d'union législative. L'orateur pense que l'union législative n'est pas à craindre. Mais si nous ne l'avons pas aujourd'hui, nous le devons en grande partie à Sir John Macdonald. L'orateur termine par une éloquente péroraison où il rappelle les vieilles luttes que nous avons faites avec Sir John, les vieilles luttes du vieux parti conservateur, et où il déclare que ce serait de l'ingratitude que de jeter à la face des vieux chefs un blâme qu'ils ne méritent pas.

M. GAGNON veut traiter une question de droit. Si la question préalable est négative, ceux qui auront voté contre la question préalable, seront censés avoir voté contre la question principale et elle devra disparaître des ordres du jour. Il cite des autorités à l'appui de sa proposition entr'autres May, Bourke, etc.

M. ASSELIN combat les résolutions de M. Mercier. Il s'élève contre la tactique de l'opposition. Il parle de la loi des licences. On a dit que cette loi était un empiétement. Ce n'est pas l'opinion du député de Rimouski. On a beaucoup parlé du système centralisateur, des tendances centralisatrices. M. Asselin croit qu'il y a de l'exagération dans ces affirmations.

M. ROBIDOUX croyait qu'il n'y aurait sur cette question que des énonciations et pas de discussion. Il est d'opinion que le gouvernement fédéral a commis des empiétements regrettables. Sur la question des licences, il y a eu conflit. Et le gouvernement d'Ottawa a lésé les droits des provinces. Il étudie les clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui traitent des licences et du trafic. Il parle du projet de loi électorale de Sir John.

M. ARCHAMBAULT combat les résolutions. M. MERCIER résume le débat. L'honorable M. Taillon et l'honorable M. Robertson présentent à l'Orateur l'honorable M. Flynn, député de Gaspé.

L'Orateur met les résolutions de M. Mercier devant la Chambre, en même temps que la motion de M. Watts pour la question préalable. La Chambre se divise comme suit: Pour.—MM. Bernard, Boyer, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Irvine, Joly, Lemieux, Marchand, McShane, Mercier, Rinfret, Robidoux, Stephens, Shebyn, Turcotte et Watts—18.

Contre.—MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Bergevin, Brouseau, Beaubien, Caron, Casavant, Charlebois, Desautels, Deschênes, Duckett, Desjardins, Duhamel, Faucher, Frégeau, Garneau, Lavallée, Leduc, Lynch, Marcotte, Marion, Martel, Martin, Owens, Paradis, Picard, Poullo, Poupore, Robertson, Richard, Robillard, Sawyer, St-Hilaire, Taillon, Thornton et Trudel—39.

La Chambre s'ajourne à minuit et demi.

Résumé des dépêches

EUROPE

FRANCE

Paris, 8 avril 1884

Toutes les maisons de Paris ont été fermées par ordre de la police.

ANGLETERRE

Londres, 8 avril 1884.

Le Daily News dit que Gordon n'a pas reçu du gouvernement l'ordre d'évacuer Kartoum.

Les Communes sont ajournées pour les fêtes de Pâques.

ALLEMAGNE

Berlin, 8 avril 1884.

Bismarck a déclaré que, malgré son grand âge et l'ébranlement de ses nerfs, il n'a pas le temps de prendre le repos.

Petites nouvelles

MON GÉNÉREUX.—Messieurs G. S. Dorval et N. O. Ruel ont fait don à Madame Honoré Malouin d'un magnifique tableau à l'huile représentant Sainte-Gécile, au bénéfice du bazar Saint-Jean-Baptiste.

OUVERTURE DE LA NAVIGATION.—Le capitaine Lemaitre est parti lundi matin, par le convoi de l'intercolonial pour aller prendre charge du steamer Beaver qui est à Pictou; il emmène avec lui à peu près le même équipage qu'il avait sous ses ordres l'été dernier.

Le Beaver transportera durant la prochaine saison encore, les malles entre Pictou, Nouvelle-Écosse, les îles de la Magdeleine et Gaspé, faisant escale à Georgeville et Souris, le du Prince-Édouard.

La prochaine maille va être expédiée sous peu.

Ceux qui sont en correspondance avec les habitants des îles de la Magdeleine doivent donc se hâter.

—Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

JOURNALISME.—Les villes de Québec va, nous dit-on, être pourvu de deux nouveaux journaux que le printemps fait éclore. On annonce que M. S. Marquette, ancien propriétaire de l'Événement, doit fonder un nouveau journal à la hauteur.

M. J. A. Paré ex-employé civil, publie de son côté un journal à St-Sauveur: La Voix populaire.

Quel pays de Cocagne que Québec!

SCÈNE.—Vendredi dernier, un jeune homme du nom de J. Ethier, à Chicago, s'est suicidé en prenant de la morphine. Ce jeune homme était de Montréal, et s'était rendu à Chicago pour y trouver de l'ouvrage. N'ayant pu s'en procurer, il s'est donné la mort.

Il était âgé de 23 ans.

—La vitalité, pulsée par excès de travail ou par la maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

L'AFFAIRE MARQUIS.—L'enquête dans l'affaire Marquis est terminée en Cour de Police. Il est accusé de faux. Il subira son procès au prochain terme des assises criminelles qui s'ouvre demain.

Il plaide non coupable.

MUSIQUE.—Nous accusons réception d'un morceau de musique: Les Colégiens de la 32me publié par MM. Lavigne et Lajoie, et arrange pour piano par M. Lavigne.

BOIS.—Son Honneur le Lieutenant-gouverneur vient de faire don à l'Académie commerciale des Frères des Ecoles chrétiennes de cette ville, d'une magnifique collection des bois du Canada. Ce présent fera parti des produits scolaires que les Frères de cette Province doivent envoyer à l'Exposition scolaire internationale qui aura lieu à Londres au mois de mai prochain.

C'est sur l'invitation de Son A. R. le prince de Galles et des membres du comité d'organisation que l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes prend part à cette Exposition.

ONGUENT ET PILULE HOLLOWAY.—Principes Incontestables.—Tous les ulcères de mésentère, pour leur guérison, une large provision de sang pur et de la force dans les nerfs et les vaisseaux, afin de reconstituer une nouvelle chair. Que les remèdes Holloway puissent effectuer ces deux conditions, c'est un fait qui ne peut plus actuellement être contesté puis qu'il a été prouvé d'une manière irrécusable, dans le monde entier, par des malades des deux sexes. Quand une plaie se présente sur quelque partie du corps, excepté sur la jambe, il est utile que les Pilules et l'Onguent soient pris en même temps; mais quand l'ulcère est sur la jambe, c'est ordinairement un simple mal local, que l'Onguent, bien frotté et bien appliqué, peut guérir tout seul.

La Banque Nationale, Québec, 24 Mars 1884.

LE PREMIER MAI prochain et après, la Banque paiera à ses actionnaires un dividende de DEUX PAR CENT sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 AVRIL prochain.

Le livre des transferts d'actions sera clos le 16 jusqu'à 30 AVRIL inclusivement. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Banque, Basse-Ville, MERCREDI, le 14 MAI prochain.

A TROIS HEURES P. M. Par ordre du bureau de direction, P. LAFRANCE, Caissier.

Québec, 26 mars 1884—75.

SPIROMÈTRE

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souvielle, de Paris, ex-aidé de chirurgien de l'armée française, pour l'assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

Pendant une visite, dernièrement, en France, le docteur a été visité par un nombre d'éminents professeurs des principales facultés d'Europe, désirant essayer son traitement spirométrique pour les maladies chroniques connues sous les noms de catarrhe, bronchite, asthme, pour les maladies de la gorge et des poumons, et ils sont convaincus qu'avec le traitement par le spiromètre ces terribles maladies ne sont plus à craindre et pas même la consommation, à moins que la maladie ne soit dans les dernières phases.

Ses nombreux essais à Prague, à Paris et dans les principaux hôpitaux de l'Europe lui donnent une expérience aggrave les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accompli silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface enflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'à mosphériques.

À mesure que la maladie fait de progrès la matière délétère qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchiques; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consommation.

Poussières les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spiromètre du Dr Souvielle en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la Puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire qui possède rarement un homme de son âge.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souvielle, ex-aidé de chirurgien de l'armée française, 13, Philippe St., Montréal, 173, Church street, Toronto, 106, Alexander street, Winnipeg, Bureaux pour le Canada.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour avoir progrès de la civilisation et des haïres.

Les médecins et les malades sont invités à consulter les chirurgiens et faire l'essai de l'instrument gratis aux instituts.

Repos et confort pour les malades LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens, à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères! Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE M. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dirait pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis.

En vente partout à 25 cts la bouteille. Québec, 14 janvier 1884—1 an.

La Banque Nationale, Québec, 24 Mars 1884.

LE PREMIER MAI prochain et après, la Banque paiera à ses actionnaires un dividende de DEUX PAR CENT sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 AVRIL prochain.

Le livre des transferts d'actions sera clos le 16 jusqu'à 30 AVRIL inclusivement. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Banque, Basse-Ville, MERCREDI, le 14 MAI prochain.

A TROIS HEURES P. M. Par ordre du bureau de direction, P. LAFRANCE, Caissier.

Québec, 26 mars 1884—75.

DÉCÈS

A Ottawa, le samedi 6 avril 1884, chez son neveu M. Félix Béland, menuisier, est décédé Madame Scholastique Bédard, veuve de Charles Lapointe, ci-devant de Québec. Elle était âgée de 84 ans et 3 mois.



ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1883.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Bureau des Commissaires des Licences pour l'arrondissement de Bonaventure se réunira le SAMEDI 26 AVRIL, à DEUX HEURES de l'après-midi, à la Salle du Consil de Maria, pour de libérer sur toutes les demandes de certificats pour les licences que le susdit Acte l'autorise à accorder.

ISAAC BERNARD, Inspecteur en chef des Licences. Maria, 5 avril 1884. Québec, 9 avril 1884—31. 1009

NOUVELLE

Montre-Boussole LUMINEUSE,

Indispensable aux Voyageurs, Chasseurs, Marins, Militaires, Pêcheurs.

EXPOSITION NATIONALE SUISSE, 1883.

CETTE nouvelle montre d'une construction très solide et élégante, est à Remontoir ou Pédant, mise à l'heure par la couronne du remontoir, rebâtement cylindre 6 Rubis, double cadran lumineux, heures et points cardinaux, au moyen desquels on voit distinctement les heures et la direction que donne l'aiguille aimantée, toute la nuit, dans la plus grande obscurité et les brouillards, sans lumière. Réglage très exact. Garantie.

avec boîte métal Francs 20.— argent 25.— or 18 Kts. 30.— 10% d'escompte sur commission de 6 pièces.

Envoi contre remboursement ou après réception du montant par chèque ou mandat postal. Pour ordre importants, valeur à 60 jours par remise de banque.

On céderait la vente exclusive pour certains rayons et contrées à des agents pouvant fournir des références de 1er ordre.

JOANNOT-BALTSBERGER, Fabrique d'horlogerie, Berne (SUISSE).

Mon nouveau procédé lumineux ne contient aucun vestige de phosphore, il est inaltérable et dure indéfiniment. Québec, 9 avril 1884—101. 1008

Compagnie d'Assurance Commercial Union

Contre le Feu et sur la Vie DE LONDRES (Angleterre) Capital £25,000,000 Stg.

Assurance prise à prix réduit. D. C. THOMSON, Agent, 29, Rue St-Jacques, Québec, Basse-Ville. Québec, 1er avril 1884—67. 1004

NOS Pianos et Harmoniums N'ONT PAS DE SUPÉRIEURS!

Faits incontestables! Ce que disent nos pratiques! St-Roch de Québec, 12 décembre.

MM. BERNARD & ALLAIRE, Messieurs: J'ai le plaisir de vous informer que le piano que j'ai acheté de vous le 5 décembre 1877 m'a donné pleine et entière satisfaction sous tous les rapports, je le considère de première classe et le mieux fabriqué de tous ceux que j'ai vus jusqu'à ce jour.

Votre obéissant serviteur, A. BAQUET, Commandant du steamer Miramichi.

Faulbourg St-Jean, Québec, 27 nov. MM. BERNARD & ALLAIRE, La bonne opinion que j'avais de vos harmoniums, n'a fait qu'augmenter depuis que j'ai acheté un de ces instruments. Plusieurs organistes sont venus l'essayer: ils sont unanimes à louer la qualité du son, la variété des jeux, la perfection du mécanisme. Si d'autres musiciens aiment à venir l'apprécier par eux-mêmes, vous pourrez me les adresser, ils s'en rendront bien vite compte.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre reconnaissant serviteur, GBS F. J. BOUQUÉ, Etc.

Leçons de piano, orgue, harmonium, violon, etc., par des professeurs qualifiés. BERNARD & ALLAIRE, 6, rue La Fabrique, Québec. Québec, 28 mars 1884.

CHEMIN DE FER DU Grand-Tronc.

CONGÉS de PAQUES 1884

PRIX RÉDUITS SPÉCIALEMENT POUR LE Vendredi-Saint et Paques

DES BILLETS pour aller et retour vont être vendus à toutes les stations sur la ligne du Chemin de Fer du Grand-Tronc, y compris les divisions Great Western et Midland à prix réduits.

D'un Billet de Passage et un Tiers. Ces billets seront bons pour partir JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, 10, 11 et 12 AVRIL prochain, et bons pour revenir jusqu'à MARDI, le 15 AVRIL inclusivement.

JOSEPH HICKSON, Gérant général. Québec, 5 avril 1884—233pts. 1005

C. B. LANCTOT, SCROFULES.

268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

MANUFACTURE

Statues en Plâtre et Carton pierre, Décorations d'Eglises, Vitraux, Chemins de Croix, Peinture à l'huile, Chasubleries, Bois, etc.

IMPORTATION

Chasubleries, Bronzes et Orfèvreries, Soies, Fleurs, Lustrés et Caméléons, Encens, Cérises, Chandelles, Huiles pour lampes, Vin de Messe et de Table.



NOUS avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce. Nous augmentons en même temps le chiffre de nos importations pour arriver plus sûrement au but que nous nous proposons, de vendre à meilleur marché que n'importe quelle autre maison, tout en continuant de ne garder que des articles de 1re classe.

Nous recevons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubles en moire antique de soie et en drap d'or, brodées or, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici. Les mêmes proportions seront établies pour tout autre ornement tel que chapes, voiles, étoles, etc., etc.

Le département des bronzes et d'orfèvreries subira aussi une réduction qui méritera d'être notée. Le nombre de nos modèles de statues devant être augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent sous peu nous arriver d'Europe complèter le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels.

Désirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin.

Avec cet espoir nous demeurons vos très humbles serviteurs, C. B. LANCTOT, Québec, 1er avril 1884—1an. 347

PARFUMS DE RIMMEL POUR LE MOUCHOIR

(Extraits au moyen du Myrogrène patenté de Rimmel). Tous les plus odoriférants et durables: JILANG-JILANG, HÉLIOTROPE BLANC, LILAS BLANC, ROSE BLANCHE, LOTUS ÉGYPTIEN, MALVETTE, BOUQUET D'ESSENCE, VANDA, FOIN FRAIS, BELLES VIOLETTES, ETC, ETC.

LE VINAIGRE DE TOILETTE DE RIMMEL, très rafraichissant, tonique et salubre. L'EAU DE TOILETTE DE RIMMEL, ou EAU DE RIMMEL, délicieusement odoriférant.

LA CÉLÈBRE EAU DE LAVANDE DE RIMMEL, distillé des Fleurs Mitcham. L'EXTRAIT DE RIMMEL, DE L'ESSENCE TILLEUL et de la GLYCÉRINE, POMMADE DE LA REINE, BRILLANTINE et PHILLOMÈNE pour les Cheveux.

LA CREME FROIDE DE RIMMEL et la POUDRE DE VIOLETTE DE RIZ pour la teinte de la peau du visage. LE SAVON TRANSPARENT DE GOUDRON DE CHARBON pour purifier et améliorer la peau.

LE WINDSOR BRUN, le MIEL, la GLYCÉRINE, l'AMANDIER, la LAITUE, le TILIA et autres Savons Supérieurs de Toilette. L'AQUADENTINE de RIMMEL, la PATE A DENT DE CERISE et de CORAIL pour les dents.

LE SAVON A DENTS DE ROSE BLANCHE DE RIMMEL, en boîte de métal émail. LA FARINE D'AVOINE, VIOLETTE ODO-RANTE de RIMMEL, pour adoucir et nettoyer la peau. L'OSONIER AROMATIQUE DE RIMMEL, un Purifiant Naturel de l'Air, le seul désinfectant agréable.

Eugène Rimmel, Parfumeur de Son Altesse Royale la Princesse de Galles, et des principales Cours d'Europe, 96, STRAND, LONDRES. N. B.—Parfums et Eaux de Toilettes expédiés en bloc à une grande réduction. Québec, 16 février 1884—1 an. 969

DEMENAGEMENT J & W REID, James C. Paterson

A transporté son magasin au No 47, DE LA RUE BUADE, Local antérieurement occupé par MM. Burton et Clément et contigu au magasin de MM. BEHAN BROS. Québec, 31 mars 1884. 1062

SOUSSIONS.

LA fabrique de l'Ancienne-Lorette demande LA des soumissions pour préparer son clocher à recevoir 3 cloches et poser les cloches.

Demandez des renseignements au soumissionnaire, ou mieux encore aller voir le clocher. Les soumissions devront être adressées au soumissionnaire avant le 10 d'AVRIL prochain. JOS. OCT. FAUCHER, Proc. Québec, 20 mars 1884—25. 995

BAZAR DE S. JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

Sous le haut patronage de Mgr l'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. Québec, 16 mars 1884.

LE 11 AVRIL prochain, lundi de Pâques s'ouvrira, dans la grande église St-Jean-Baptiste, un bazar, déjà annoncé depuis un an mais retardé jusqu'à ce jour, pour des raisons incontestables. Le but du bazar est de venir en aide à la Fabrique pour l'ornementation intérieure de l'église, dont la bénédiction se fera, à moins de contre-ordre, le dimanche 25 mai prochain, qui est celui dans l'octave de l'Ascension. Cette bénédiction solennelle sera présidée par Mgr l'Archevêque lui-même. Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, a bien voulu accepter le sermon de circonstance. Les dames ci-dessus nommées tiendront les tables du bazar.

I. Table de Monseigneur Ant. Racine, table des rafraichissements, tenue par Mesdames Dr. Orl. Robitaille, Elisée Beaudet, Joseph Hardy et Joseph Leblond, Madame Balzaret, que la mort a enlevée d'une manière si tragique, faisait partie de cette table.

II. Table Ste-Gécile et Union Musicale tenue par Mesdames Georges Costolow, Isidore Bazin, Honoré Malouin, Oct. Lemieux, Ephrem Dugal, Clodomir Delisle.

III. Table St-Jean-Baptiste, tenue par Mesdames Henri Bolduc, Alfred Hamel et Frs Faguy.

IV. Table St-Louis, tenue par Mesdames P. Labadie et Augustin Dallaire.

V. Table St-Joseph, tenue par Mesdames H. Lortie, Félix Gaboury.

VI. Table du Sacré-Coeur, tenue par les Dames de la Miséricorde.

VII. Table de Ste-Anne, tenue par Madame F. X. Robitaille.

VIII. Table de N.-D. de Lourdes et Archiconfrérie, tenue par Mesdames Augustin Trudelle, F. V. Lacroix, et Ferd. DeVarannes.

IX. Table St-François d'Assises, tenue par Mesdames F. X. Lachance, P. Gingras et Jos. P. Chette.

X. Table St-François-Xavier, tenue par Mesdemoiselles Louis, Madeleine Emilie Tessier et Madame Edouard Roy.

F. X. PLAMONDON, Proc. Québec, 19 mars 1884. 892

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway!

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les ébranlements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indigestions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 14d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Québec et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London. Québec, 2 novembre 1881—1 an.

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC,

No 23, RUE ST-JEAN. ARGENT A PRÊTER

TERMES et CONDITIONS FACILES

La Société prête sur la garantie de propriétés immobilières et de ses parts. Le montant prêté se rembourse par paiements mensuels ou autrement. Pas d'amendes sur arriérés.

A VENDRE Une maison rue Latonnel, No 128. 40 Soles, \$ 70. 40 Plessis, \$ 10. 40 Laberge, \$ 10. 40 Ste-Élène, No 3, St-Sauveur.

Un terrain vacant 30x60 pieds, côté sud de la rue St-Olivier.

A VENDRE ET A LOUER Quatre lots vacants, rue Champlain. Un emplacement, avec une maison à deux étages en bois, situé en la ville de St-Germain de Rimouski, côté nord de la rue St-Germain.

J.-G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 28 fév. 1883-17 fév. 83.—1an 746

DAME EMILIE VACHON, de Beauport,

épouse de PIERRE-PHILIPPE MAHEUX, du même lieu, entrepreneur-maçon, a le SIX FEVRIER dernier, intenté une action en séparation de biens, sous le No 856, contre son mari. Québec, 15 mars 1884. F. X. LANGÉVIN, Proc. de la demanderesse. Québec, 17 mars 1884—1m. 990

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

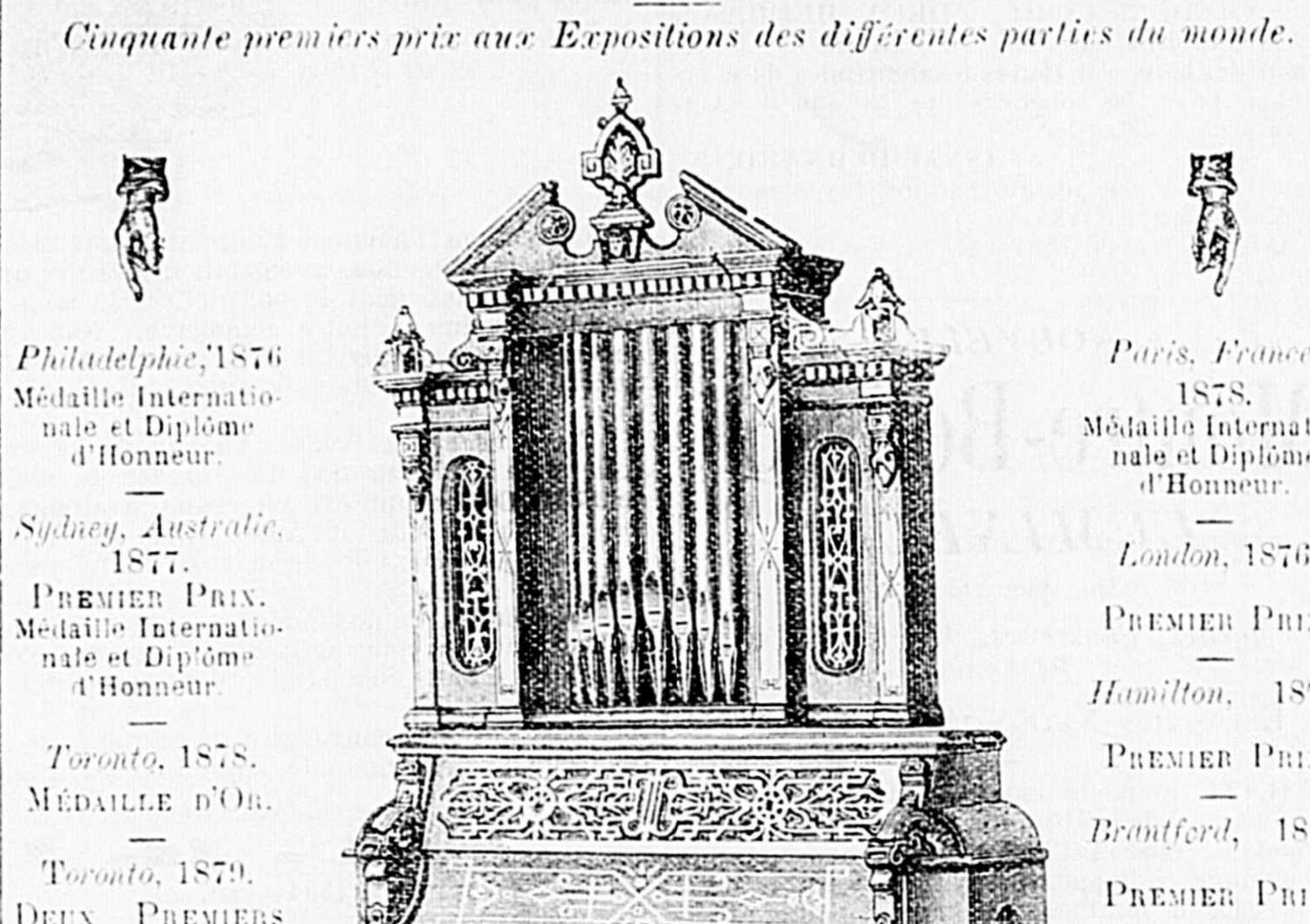
D'AYER (Ayer's Hair Vigor.) rend le brillant et le fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou décolorés...

Télégraphie d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève. 4 Haldimand et St Louis.

Orgues-Harmoniums "DOMINION"

FABRIQUES SPECIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE, Par la Compagnie d'ORGUES et de PIANOS "DOMINION" de Bowmanville, Ont.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments.

L. E. N. PRATTE, "DEPOT GENERAL DES ORGUES DOMINION," 280, rue Notre-Dame, MONTREAL.

Guide des Voyageurs

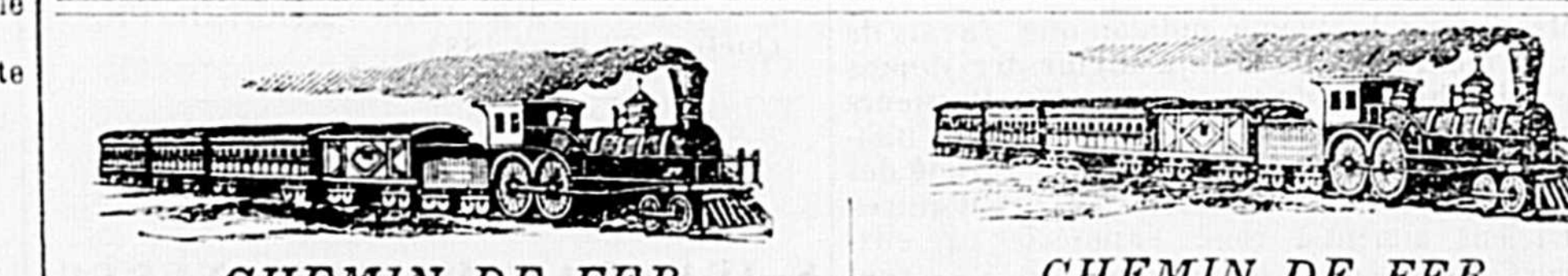
Chemin de Fer CHEMINS DE FER DU NORD Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa.

Unités métriques internationales

Le mètre (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre) vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10.

C. O. BEDARD, MEUBLIER

No 288 RUE SAINT-JOSEPH. (En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière) A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à diner, etc.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1883-Arrangement d'Hiver-1884 LES trains de passagers et du fret circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

QUITTERA QUÉBEC (Station du Palais) 4.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

LIBRAIRIE ST-JOSEPH RECUEIL de neuvaines en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuvaine à Ste Anne.

Marché au Bois

Table with columns for wood types (Erable, Merisier, Hêtre, etc.) and prices per cord. Includes a section for 'Prix par corde' with dates.

R. MORGAN, Marchand de musique

Desire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, (six caisses) ou ceux qui désirent acheter un cadeau pour un ami pourront choisir, à un prix modéré.

Chemin de Fer du Nord

A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883. Les trains circuleront comme suit :

Table with columns for train types (Mixte, Malle, Express) and departure/arrival times for various stations.

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE.

Avis important! Bonne Nouvelle!

AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. L'édouard à l'honneur d'annoncer la formation des Sœurs de la Sainte Vierge...

LES lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à deux engins simples, construits sur la Clyde.

Table listing shipping routes (NEBRASKAN, PARISIEN, SARDINIAN, etc.) with dates and agents.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PABOISSIEN NOTE à cause des nouvelles Bites, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage.

ARGENT COMPTANT On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883 1103

BAZAR

Avec l'autorisation de Mgr l'Archevêque de Québec, un bazar au profit du sanctuaire de N.-D. de Lourdes, à St-Sauveur, aura lieu dans la première quinzaine de septembre prochain.

CORYZINE

CE remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS.

CONDITIONS

Courrier du Canada PRIX DE L'ABONNEMENT EDITION QUOTIDIENNE.

Table showing subscription rates for Canada and Foreign (Angleterre, France) for different durations.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir : Six lignes et au-dessous.....50 centims.

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE

RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec.